



Date limite le 9 novembre 2018

Salons thématiques 2019 : à vos dossiers !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit le dispositif d'aide à la présence des éditeurs sur les salons nationaux et internationaux en 2019.

La Région soutient le secteur de l'édition à travers l'accompagnement des éditeurs pour leur présence dans les salons thématiques en France ou à l'étranger, hors Auvergne-Rhône-Alpes.

Fiche technique, formulaire et date limite de dépôt

Les éditeurs doivent envoyer leur dossier composé du formulaire complété et signé (à télécharger ci-dessous) et des pièces justificatives, le **9 novembre 2018 au plus tard** à :

Courriel : dcplivre@auvergnerhonealpes.fr

Pour **télécharger** les fichiers, cliquer sur les liens ci-dessous :

[FICHE TECHNIQUE](#)

[FORMULAIRE](#)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sylvie Monfray, chargée du suivi des dossiers

Tél : 04 26 73 53 23

Mail : dcplivre@auvergnerhonealpes.fr

Conditions d'éligibilité

- L'éditeur est installé en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Son activité principale est l'édition de livres (code APE prioritaire : 5811Z) ;
- Il travaille à compte d'éditeur ;
- Il a un système de diffusion-distribution organisé qui passe par la librairie ;
- Il a au moins 5 titres à son catalogue (hors livres de commande, hors ouvrages dont l'éditeur est l'auteur), et plus d'une année d'existence. Le rythme de publication est supérieur ou égal à 3 titres par an ;
- Son catalogue est axé sur les domaines éditoriaux suivants : la littérature s'adressant aux adultes ou à la jeunesse ; la bande dessinée ; les sciences humaines et sociales ; les arts et le patrimoine culturel et naturel.

Les éditeurs de revue peuvent également déposer un dossier de demande de participation au Salon de la Revue (Paris).

Dernière édition : 4 mars 2026 à 10:25

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/salons-thematiques-2019-a-vos-dossiers>